

# LA FOLLE VIE DE MONNET

## L'ASSASSIN

### ÉPOPÉE

Condamné pour avoir tué son cousin en Valais, Charly Monnet est devenu trafiquant de drogue à Bangkok. Un livre retrace sa vie, du scandale à la rédemption.

**L**e regard clair, la main franche et la démarche du montagnard, Charly Monnet tient la forme. A 77 ans, il conserve cet entregent qu'il montrait naguère, lorsqu'il avait fondé une entreprise prometteuse en Valais. Il se souvient encore de la bagarre, des coups donnés par l'un et l'autre, et du crâne enfoncé. Puis il a jeté le corps de son cousin dans le Rhône, emballé dans une couverture et lesté d'une grosse chaîne en métal.

«Vous savez, dit-il aujourd'hui, quand vous avez tué quelqu'un, vous êtes comme devant une montagne impossible...» Me Yves Balet, son avocat de l'époque, acquiesce. Après 24 années passées en prison, Charly a réussi à déplacer cette montagne.

### Trajectoire improbable

L'homme de loi, devenu son ami, a retracé dans un livre la trajectoire improbable de ce Valaisan, né en 1935 dans une famille pauvre d'Isérables, et tôt endurci par le travail sur les barrages. Pauvre, mais déterminé, autodidacte et ingénieux, Charly Monnet força le destin en inventant des systèmes d'ascenseur, qu'il revendit à la société Schindler à Ardon.

Marié, deux enfants, à 44 ans c'était un homme d'une bonne

épaisseur sociale. Sauf qu'il avait un point faible. Il devait de l'argent à son cousin, Joseph V., de Martigny. Cet homme célibataire et solitaire lui avait prêté plusieurs centaines de milliers de francs pour ses futurs brevets. Il fallait les rendre.

**« Je n'avais pas le choix »**  
Charly Monnet, ancien détenu

Peu avant le drame, aux abois, Charly avait encore détourné 10 000 francs destinés à l'achat d'une voiture pour Joseph. C'en était trop pour les deux cousins et amis. Le 14 mars 1979, la bagarre mortelle se déroula à huis clos au bord du Rhône, entre Collonges et Dorénaz. S'il s'était dénoncé ce jour-là, il aurait pris de 7 à 10 ans de prison. En voulant cacher son crime, il se lança dans un tunnel qui transforma sa vie en cauchemar.

Le corps réapparut deux mois plus tard au barrage en aval. Personne ne savait de qui il s'agissait. Ce n'est que deux mois plus tard encore, qu'un frère de Joseph s'inquiéta de sa disparition à cause d'une boîte aux lettres qui débordait. La police remonta sans peine jusqu'à Charly, qui avait re-

tiré entre-temps de l'argent en imitant la signature du cousin. Pour la police et la justice, il apparut d'emblée qu'il avait voulu se débarrasser de son créancier, et le dépouiller.

L'avocat Yves Balet, 35 ans à l'époque, n'eut pas la tâche facile. La justice valaisanne fonctionnait avec un juge instructeur qui se transformait en juge de première instance. Ce système était à charge du prévenu, privé d'avocat pendant l'enquête policière. Charly fut interrogé pendant deux mois et il avoua qu'il avait prémédité. Devant le tribunal, le meurtrier devint l'assassin.

A son procès, le procureur Roger Lovey en fit un monstre amoral mû par «un dessein de luecre». En 1981, il fut condamné à la réclusion à vie.

Charly Monnet ne songea dès lors qu'à s'évader tel Papillon. «Je ne croyais plus à la justice, j'étais comme une bête», se souvient-il. Il scia, millimètre par millimètre,



A 70 ans, Charly Monnet redémarre sa vie.



les barreaux de sa cellule, descendit les murs de Champ-Dollon avec une corde de draps et s'enfuit avec un trafiquant de drogue grec à Amsterdam. «Je n'avais pas le choix, explique-t-il, je devais m'adapter.» Sous le nom de Paul Conil, il se mit à trafiquer des drogues dures.

C'est là sans doute que l'on mesure toute la violence de son destin. Le chef d'entreprise d'Isérables, à la morale bien établie, se retrouva deux ans plus tard à refaire sa vie entre Bangkok et Paris, les bagages bourrés d'héroïne.

### Avec Klaus Barbie

Mais il fut pris sur le fait en France voisine, où il rencontrait parfois sa fille. Condamné à 14 ans de prison, il en fit dix dans des quartiers de haute sécurité, fréquentant les mêmes couloirs que Klaus Barbie. Durant cette période, il coupa tout lien avec ses proches. En 1993, il fut extradé vers la Suisse, où l'attendait la perpétuité. Grâce à l'insistance de son avocat, il finit par obtenir en 2004 la grâce du Grand Conseil valaisan après sept tentatives infructueuses.

Dans son récit\*, Yves Balet donne la parole à ses proches: «On parle souvent de l'entourage des victimes, mais jamais de la souffrance de celui d'un coupable. Je voulais évoquer cet aspect.» Le ton est ici à la confidence, au romanesque parfois de la vie sentimentale des protagonistes. L'avocat fait défiler ses témoins. C'est l'heure tardive de la plaidoirie, celle qu'il aurait dû faire en appel

### INTERVIEW

Yves Balet Avocat de Charly Monnet et auteur, Sion

**«Combien ce terme d'assassin, appliqué à mon client, était injuste...»**



- **Ne pensez-vous pas qu'il y avait un risque à écrire aujourd'hui un livre sur un personnage tout de même controversé?** J'ai écrit ce livre parce que Charly Monnet a payé cher pour ce qu'il a fait. Je voulais dire aussi que la justice n'avait pas rempli sa tâche avec impartialité, combien ce terme d'assassin appliqué à mon client était injuste. Cela justifiait le récit de la vie d'un homme pris dans sa tenaille.
- **Qu'est-ce qui vous fascine chez ce personnage pour que vous en fassiez un livre?** Cette affaire m'a accompagné durant toute ma carrière d'avocat. J'ai été le témoin privilégié de ce parcours de vie

hors du commun. Nous avons vécu ensemble une terrible bataille judiciaire. Il me paraissait indispensable de permettre à Monnet de dire sa vérité.

- **Dans votre récit, les proches du coupable sont très présents. Pourquoi avoir fait ce choix de l'intimité même?** Les actes de Monnet avaient supprimé une vie, mais bouleversé aussi celle de ses proches. Je voulais raconter leur histoire emportée dans la tourmente.
- **«L'enchaînement Charly Monnet, de la réussite à la prison à vie.»** Par Yves Balet. 184 p. Ed. Stalkine, 2012.

reproches de personne, mais je n'ai pas revu tout le monde. Les gens sont contents de me voir et ils me demandent comment je vais.» Il va bien, mais secrètement, il garde un terrible souvenir des prisons françaises: «Quand je suis revenu en Suisse, j'ai vu qu'on jetait des yoghourts ou du fromage à la poubelle. Cela m'a vraiment choqué.»

● TEXTES ÉRIC FELLELY eric.felley@lematin.ch  
● PHOTOS SÉBASTIEN ANEX

